

PERMIS MOTO A1 ou permis 125 (moto légère)



OBJECTIFS

Valider l'épreuve théorique Moto

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A2 construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne(REMC)

Réussir l'examen permis A2



DUREE

- Préparation du code moto en ligne : accès illimité 6 mois
- La formation pratique a une durée minimum de 20 heures. Elle se déroule sur piste (8 heures) et en circulation (12 heures).
- La durée est déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de l'élève



PRE-REQUIS

- Avoir au moins 16 ans.
- Posséder l'ASSR ou l'ASR
- En cas de perte ou de vol de ces attestations, vous pouvez faire une déclaration sur l'honneur
- Vous êtes français et avez moins de 25 ans, vous devez être en règle avec les obligations de recensement.
- Vous êtes européen : vous devez avoir vos attaches personnelles et/ou professionnelles depuis au moins 6 mois en France.
- Vous devez vivre en France depuis au moins 6 mois et avoir un titre de séjour valide.

Le permis A1 permet de conduire les véhicules suivants :

- Moto légère (avec ou sans side-car) d'une cylindrée maximale de 125 cm³, d'une puissance n'excédant pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,1 kW/kg
- 3 roues d'une puissance maximale de 15 kW

1) L'Épreuve Théorique Moto – ETM - (examen du Code de la route dédié à la moto):

- Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
- Le conducteur ;
- La route ;
- Les autres usagers de la route ;
- La réglementation générale ;
- Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
- Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
- Et enfin, les premiers secours.

2) Compétences du programme de formation du permis A2 construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne(REMC)

- **Compétence 1** : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation
- **Compétence 2** : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- **Compétences 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- **Compétence 4** : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Équipements obligatoires pour passer l'épreuve pratique :

- Casque homologué
- Gants homologués
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Salle de cours équipée de moyens multimédias
Véhicules de la catégorie motocyclette adapté à l'enseignement.

Fiche de suivi et livret d'apprentissage

Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION

Suivi :

Livret de suivi enseignant et livret d'apprentissage de l'élève

Évaluation et validation :

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Examen Epreuve théorique générale moto (code moto) en centre agréé;
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES

Inscription sur contrat accepté et signé après évaluation préalable. Le calendrier de formation pratique est établi par l'école de conduite en concertation avec l'élève, en fonction de leurs disponibilités respectives

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre centre de formation répond aux besoins d'accessibilité liés à la norme ERP.

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap.

Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

La formation permis B boîte automatique peut convenir à certaines formes de handicap. Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap nécessitant des véhicules aménagés. Néanmoins, vous pouvez contacter notre référent handicap qui vous conseillera sur les démarches à réaliser ou vous orientera sur des structures handiconduite

MODALITÉS DE L'ACTION

PRESENTIEL

Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

L'épreuve théorique générale moto

Alors qu'auparavant l'épreuve du « code » était la même que pour les futurs automobilistes, un examen théorique générale motocyclette est créé au 1er mars 2020. À l'instar du précédent, il comprend 40 questions sous format d'images fixes) et de vidéos.

L'examen concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions dès le dimanche 1er mars 2020. Une fois validée, l'ETM est valable cinq ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique.

L'épreuve pratique du permis moto

Épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve HC dure 10 minutes (12 minutes du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 inclus).

L'épreuve HC permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage...).

L'épreuve HC est composé d'un enchaînement de 6 manœuvres :

3 manœuvres de maîtrise de moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur

3 manœuvres de maîtrise de moto à allure plus élevée
Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve CIR.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique (code).

Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR dure 40 minutes (36 minutes du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 inclus).

Elle permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.



Contactez-nous !

Stéphanie POMAREZ

Tel Fixe : 05 64 25 08 50

Mobile : 06 15 18 66 63

E-mail : commercial@bp-formations.com



Tarifs, taux de réussite et satisfaction sur notre site : bearnpyreneesformation.com